

Journal Ouest-France du 17/08/2005

Edition : **Maine-et-Loire** - Rubriques : **24 heures en Maine-et-Loire** imprimer

## Institution libre de Combrée : l'Inspection du travail refuse quatre licenciements

S'appuyant sur le code de travail et constatant « **l'insuffisance des efforts de reclassement** » à l'égard du personnel OGEC, l'Inspection du travail a refusé le licenciement de quatre salariés protégés de l'Institution libre de Combrée qui ferme ses portes à cette rentrée. En effet, le code du travail prévoit une protection spéciale pour les représentants du personnel dans les entreprises. De son côté, la CFTC dénonce « **l'absence totale de proposition écrite et précise faite aux salariés** ». Elle attend « **des propositions dignes de ce nom** » et exige que l'enseignement catholique « **respecte la loi. Le personnel a un sentiment d'abandon depuis la décision judiciaire de liquidation fin juin** ». Avec le député Marc Laffineur et les pouvoirs publics, la CFTC demande « **que la direction diocésaine aille au moins jusqu'au minimum vital, sinon au-delà, comme elle a bien su le faire avec le personnel enseignant. Nous ne lâcherons pas prise tant que le personnel n'aura pas de solution honnête.** »

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

 imprimer